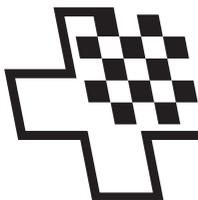


INVITATION

à l'Assemblée des délégués de la FSE, **le samedi, 18 juin 2016, 14.00 heures**, la Maison des sports à Ittigen près de Berne (Traduction simultanée en français et en allemand). Le comité central invite les délégués à un apéro de 13.15 à 13.45 heures. Le même temps il y aura les « portes ouvertes » de l'office du siège de la FSE dans la même maison.

Ordre du jour

1. Accueil, appel et élection des scrutateurs
2. Approbation du procès verbal de l'assemblée des délégués du 20 juin 2016
3. Audition
 - a) du rapport du président central
 - b) des rapports des présidents des commissions, du président du Tribunal arbitral et des autres rapports
 - c) des comptes annuels 2015
 - d) du rapport du service de révision
4. Décision concernant les propositions du service de révision et décharge au Comité central
5. Cotisation et taxes
 - a) Approbation du budget 2017
 - b) Fixation des cotisations et des licences
6. Traitement des recours éventuels contre l'exclusion de sections ou de membres individuels et contre le refus de l'admission de sections
7. Elections
 - a) Remplacement de deux membres du Comité central
 - b) de deux vérificateurs de comptes et d'un suppléant
 - c) du président et des autres membres du Tribunal Arbitral
8. Présentation du département « Formation et promotion de la relève »
9. Motions du Comité central
 - Modification des articles 11 et 49 des statuts suivant l'introduction des licences
 - Modification du règlement du CSE/CSG (obligation d'être membre de la FSE)
10. Motions des sections
 - Cadence « Fischer » dans toutes les ligues pour les jeux du weekend
 - Elimination des restrictions pour des étrangers aux ligues supérieures
 - Ordre des échiquiers aussi pour les ligues inférieures
 - Changement de l'article 47 des statuts : élargissement du tribunal arbitral pour mieux prendre en compte les régions linguales
11. Honneurs
12. Varia

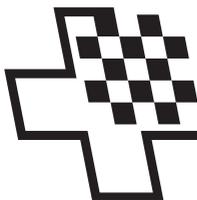


INDEX

	Page
Rapport annuel du président	3
Rapport du caissier	5
Rapport des réviseurs	6
Bilan	7
Comptes 2014 et budget 2016	8
Motion du CC: Modification des articles 11 et 49 des statuts	15
Motion du CC: Modification du règlement SCE/CSG	16
Motion Bümpliz : Cadence « Fischer » pour toutes les ligues	17
Motion Cercle : Elimination des restrictions pour des étrangers aux ligues supérieures	18
Motion Payerne : Ordre des échiquiers aussi pour les ligues inférieures	20
Motion Biasca : Elargissement du tribunal arbitral	22

Sur <http://www.swisschess.ch/assemblee-des-delegues-2015.html>, tous les documents imprimés ici et en plus les documents suivants sont téléchargeables:

- Rapport annuel du secrétariat permanent
- Rapport annuel de la commission des compétitions
- Rapport annuel de la commission des cadres
- Rapport annuel de la commission information et communication
- Rapport annuel du dicastère Marketing
- Rapport annuel du dicastère de l'éducation
- Rapport d'activité de l'administration des membres
- Rapport annuel de l'administrateur de la liste de classement
- Rapport annuel du Tribunal arbitral
- Procès verbal de l'AD 2015



RAPPORT ANNUEL DU PRÉSIDENT CENTRAL

Chers Membres d'honneur,
Chers Délégués,
Chers Collègues,

Lors de l'Assemblée des délégués de l'année dernière, j'avais formulé les **buts** suivants:

- Augmenter le nombre de membres.
- Investir dans la formation des responsables juniors.
- Intégrer Jeunesse + Sport.
- Soutenir nos membres avec de bonnes infrastructures et des prestations optimales.
- Simplifier les structures et les procédures.
- Un contrôle strict des finances comme tâche permanente.
- Idées x planification x mise en oeuvre = succès!

C'est avec beaucoup de plaisir que je porte un regard en arrière sur cette première année passionnante et riche en activités, qui compte plusieurs succès encourageants:

- Le nombre de nos membres a de nouveau dépassé les 6000.
- Parmi 14 postulations, nous avons choisi Roberto Schenker comme responsable du département „Formation et promotion de la relève“.
- Le GM Yannick Pelletier a gagné contre le numéro 2 mondial, puis contre le champion du monde Magnus Carlsen.
- Les échecs ont été un sujet apprécié dans les médias.
- Des normes de GM de Nico Georgiadis et de Noël Studer.
- Le 1er mai 2016, nous avons installé un bureau dans la Maison du Sport à Ittigen près de Berne. C'est une chance que nous avons dû saisir.
- Notre site internet avec 157 news et 377000 visiteurs en 2015 rencontre un franc succès.
- Exactitude exemplaire au niveau des finances.
- Déroulement de l'Accentus Young Masters à Bad Ragaz.
- La Fondation Accentus nous a abondamment soutenus, ainsi que d'autres organisations d'échecs, en 2015/2016.



Dans le cadre du processus de professionnalisation de notre Fédération, nous nous concentrons l'an prochain sur les **défis** suivants:

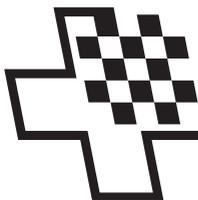
- Développement de notre secrétariat permanent en vue de devenir un centre de services pour nos membres et un soutien pour le Comité central dans le domaine opérationnel.
- Notre département „Formation et promotion de la relève“ va mettre en place une structure de formation basée sur le modèle J + S, soutenir les clubs et les associations régionales dans les activités juniors, proposer des cours pour entraîneurs d'échecs juniors et surtout faire avancer l'adhésion à Jeunesse + Sport, en collaboration avec Swiss Olympic et l'OFSPÖ.
- Après de nombreux ajustements, nous envisageons une révision totale des statuts pour 2017.
- Se lancer plus activement et plus systématiquement dans la recherche de sponsors.
- Présentation de l'étude „Promotion des échecs juniors en Suisse“ dans vos clubs.

En conclusion, je remercie de tout coeur:

- Les personnes avec qui j'ai pu mener de nombreux dialogues constructifs dans tous les domaines.
- Tous les joueuses et tous les joueurs d'échecs et membres des comités pour leur engagement au service du sport échecs.
- Tous les fonctionnaires, qui consacrent beaucoup de temps et mettent leur savoir au service de notre Fédération.
- Tous les annonceurs, donateurs et sponsors pour leur soutien financier.
- Mes collègues du Comité central et nos collaborateurs pour leur précieux engagement et pour leur bonne coopération. Je pense en particulier à Gundula Heinatz et Roberto Schenker, qui ont contribué de façon importante et avec une forte motivation au développement des échecs en Suisse. Je souhaite à tous deux plein succès sur et à côté de l'échiquier, dans leurs nouvelles fonctions.

Meilleures salutations et beaucoup de succès!

Peter A. Wyss
Président central



RAPPORT DU TRÉSORIER 2015

Les comptes 2015 bouclent légèrement mieux que prévus, nous avons un déficit de CHF 14'966.54 contre une perte budgétée de CHF 16'800.00. Les déficits de ces dernières années ont fortement entamé les fonds propres de la FSE, qui après comptabilisation de la perte ne sont plus que de CHF 96'505.75. Nous devons absolument renforcer notre base financière et ne pourrions plus accepter des déficits futurs. Néanmoins nous cherchons à ancrer et à rendre les échecs plus attractifs dans notre société actuelle par des engagements et programmes ciblés. Je voudrais mentionner tout spécialement notre nouveau et stratégiquement important secrétariat central et le renforcement des ressources dans la formation de la relève.

La récente augmentation de nos membres écoliers, la nouvelle orientation de la Revue Suisse des Echecs ainsi que le soutien de la Fondation Accentus nous permettront d'organiser des activités ciblées tout en obtenant des comptes équilibrés.

Le budget 2017 prévoit un léger bénéfice de CHF 3'160.00.

Je tiens à remercier spécialement tous les collègues du Comité Central pour leur discipline dans les dépenses. Tous les ressorts ont travaillé durant l'année 2015 d'une manière très économique et sont restés, en partie, nettement en dessous des coûts budgétés. Ainsi Georg Kradolfer s'est occupé personnellement et sans frais de la modification des programmes informatiques de l'administration des membres et du programme de facturation en relation avec l'introduction de la nouvelle licence de joueur.

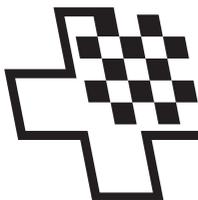
Le montant figurant sous les donateurs de CHF 5'739.15 a une longue histoire. Le Club d'Echecs de Schwamendingen s'est dissout il y a à peu près 10 ans, et, comme il n'y a pas eu de nouveau club dans le délai fixé, nous avons pu intégrer dans nos comptes 2015 le montant qui nous avait été confié pour la gestion.

L'année dernière nous avons signalé le montant important du compte des débiteurs. Au courant de l'année 2015, grâce à une nouvelle organisation, nous avons pu nettement améliorer la gestion des débiteurs et d'envoyer plus rapidement des rappels pour des factures échues depuis longtemps. Malheureusement nous avons pour diverses raisons dû amortir un montant total de CHF 10'015.00 pour des factures qui ne pouvaient plus être réclamées. Ce montant figure dans nos comptes sous « pertes sur débiteurs ». Nous avons également dû amortir un montant de CHF 6'751.00 dans les membres individuels pour non-respect de leurs engagements financiers échus. Mais ceci nous a permis de régler tous les arriérés non résolus.

Je fais un appel à tous les présidents de section, membre individuels et organisateurs de tournoi de bien vouloir régler les factures dans les délais. Le contrôle des factures impayées et les rappels occasionnent à tous les concernés beaucoup de travail et de coûts inutiles.

Je tiens à remercier tous les fonctionnaires de la FSE qui me soutiennent dans mon travail, tout spécialement Eliane Spichiger pour son engagement énorme dans la gestion des membres et René Kesselring pour la gestion professionnelle de la comptabilité. Tous ensemble nous arriverons à atteindre les buts et visions ambitieux de la FSE.

8903 Birmensdorf, mars 2016
Jana Seps
Administration et Finances



RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES
EXERCICE 2015

A l'Assemblée des Délégués de la Fédération Suisse des Echecs

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

En exécution du mandat qui nous a été confié par la dernière Assemblée des Délégués, nous soussignés, avons procédé, conformément aux prescriptions légales, à la révision des comptes clôturés au 31 décembre 2015 de la FEDERATION SUISSE DES ECHECS.

Nous avons constaté que:

- Le Bilan et le compte de Pertes et Profits concordent avec la comptabilité
- La comptabilité est tenue avec soin et diligence
- Les bases d'estimation conformes aux exigences légales ont été appliquées dans la présentation de l'état de fortune et des résultats de l'exercice

Sur la base de nos vérifications, nous vous recommandons d'accepter les comptes et d'en donner décharge, avec remerciements, à notre caissier et au Comité Central.

Les réviseurs aux comptes :

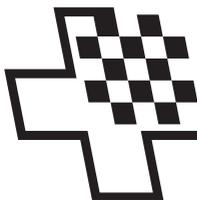
Rudolf Hadorn

Markus Riesen

1468 Cheyres, le 15 avril 2016

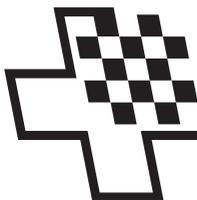
Rudolf Hadorn
Eigenheimstrasse 14
2503 Bienne

Markus Riesen
Pfundacker 25
3033 Wohlen b. Bern



BILAN au 31.12.2015

ACTIFS	2015	2014
Caisse	0.00	0.00
Compte postal	12 958.36	14 217.46
Avoirs bancaires	94 918.60	88 738.94
Titres		200.00
Débiteurs	32 629.60	85877.00
Impôt anticipé - avoir		77.01
Matériel d'échecs (formules)	5 000.00	5 000.00
Actifs transitoires	33 790.35	29 184.00
Fortune disponible	179 296.91	223 294.41
Mobilier, bibliothèque	1.00	1.00
Matériel de jeu	1.00	1.00
Fortune totale	2.00	2.00
TOTAL ACTIFS	179 298.91	223 296.41
PASSIFS		
Créanciers	0.00	0.00
Passifs transitoires	24 793.16	52 084.97
Provision pour débiteurs	4 000.00	4 000.00
Dépôt SC Schwamendingen 23.3.2015		5 739.15
Capitaux de tiers	28 793.16	61 824.12
Légit Dr Ulrich Moser	30 000.00	30 000.00
Fonds Mitropacup	24 000.00	20 000.00
Fonds propres libres au 31.12.2014	111 472.29	
Perte 2015	14 966.54	
Fonds propres libres au 31.12.2015	<u>96 505.75</u>	
Fonds propres	150 505.75	161 472.29
TOTAL PASSIFS	179 298.91	223 296.41



	Comptes 2015		Budget 2015 (corrige)		Budget 2016 (corrige)		Budget 2017	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
A ACTIVITES ECHIQUIENNES								
A.1 MANIFESTATIONS NATIONALES								
CSE								
Indermisation travail								
Frais	7 650.00		8 150.00		8 150.00		8 000.00	
Prix	2 946.20		3 000.00		3 000.00		3 000.00	
Annexe RSE pour CSE	2 821.80		1 800.00		1 800.00		2 000.00	
CSE ronde finale	3 680.00		4 500.00		4 000.00		1 500.00	
Finance d'inscription	3 000.00		3 500.00		3 000.00		3 000.00	
Amendes		48 510.00		50 000.00		50 000.00		48 000.00
		4 560.00		6 500.00		5 500.00		4 500.00
CSG								
Indermisation travail								
Frais	3 500.00		3 500.00		3 500.00		3 500.00	
Prix	2 007.00		2 000.00		1 500.00		1 500.00	
Annexe RSE pour CSG	2 173.60		1 800.00		1 800.00		2 000.00	
CSG ronde finale	1 036.80		2 000.00		1 900.00		900.00	
Finance d'inscription	1 000.00		1 000.00		1 000.00		1 000.00	
Amendes		27 920.00		27 000.00		27 000.00		28 000.00
		2 200.00		3 000.00		3 000.00		2 000.00
CSI								
Garantie de déficit FSE								
Indermisation travail	8 522.00		4 000.00		4 000.00		500.00	
Frais	500.00		500.00		500.00		1 000.00	
Tournoi Fédéral	1 178.50		1 000.00		1 000.00			
Garantie de déficit FSE								
Indermisation travail	700.00		200.00		200.00		600.00	
Frais	148.00						200.00	
CSEJU								
Amendes								
TEAM-CUP								
Indermisation travail	500.00		500.00		500.00		500.00	
Frais	91.20						100.00	
Prix	799.00		1 000.00		1 000.00		1 000.00	
Finance d'inscription		1 680.00		1 500.00		1 500.00		1 500.00
Amendes								
COUPE SUISSE								
Indermisation travail								
Frais	150.00							
Prix		-75.00						
Finance d'inscription								
Amendes								
Manifestations Nationales (sous-total)	42 404.10	84 795.00	38 450.00	88 000.00	36 850.00	87 000.00	30 800.00	84 000.00



	Comptes 2015		Budget 2015 (corrige)		Budget 2016 (corrige)		Budget 2017	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
A.1 MANIFESTATIONS NATIONALES (Suite)								
Problèmes	1 000.00		1 000.00					
Echecs par correspondance	1 000.00		1 000.00		1 000.00		1 000.00	
Echecs Blitz	1 000.00		1 000.00	1 000.00	1 000.00		1 000.00	
Echecs Rapides	1 500.00		1 000.00	1 000.00				
Relieve Manifestations Nationales	19 399.20		20 000.00					
Echecs malentendants								
Indemnisatlon travail	2 500.00		2 500.00		2 000.00		1 000.00	
Frais ressort	1 651.80		2 000.00		2 000.00		650.00	
Séance Organisateur de tournois								
CE par équipes vétérans								
Manifestations spéciales								
Manifestations Nationales	70 505.10	84 795.00	66 950.00	90 000.00	45 350.00	87 000.00	37 950.00	84 000.00
A.2 MARKETING								
Manifestations, promotion	1 673.61		10 000.00		10 000.00		8 000.00	
Indemnisatlon travail	650.00		650.00		650.00			
Frais	90.40		1 000.00		1 000.00		1 000.00	
Marketing	2 414.01		11 650.00		11 650.00		9 000.00	



	Comptes 2015		Budget 2015 (corrigé)		Budget 2016 (corrigé)		Budget 2017	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
A.3 CADRES								
Tournois internationaux	62134.05		65000.00		70000.00		70 000.00	
Rencontres internationales	15 235.89		4 000.00		4 000.00		4 000.00	
Mitropa-Cup	4 000.00		24 000.00		20 000.00		20 000.00	
Mitropa-Cup (constitutions réserves)	20 357.75		19 500.00		18 000.00		20 000.00	
Tournois individuels	19 082.04		2 150.00		3 000.00		3 000.00	
Formation cadres	2 750.00		500.00		1 000.00		1 000.00	
Indemnisation travail	180.00							
Frais								
Kader	123 739.73		115 150.00		116 000.00		118 000.00	
A.4 RELEVÉ								
Tournois internationaux	55 430.72		40 000.00		45 000.00		50 000.00	
dont participation joueurs	-21 424.00						25 000.00	
Manifestations nationales	12 150.00		15 000.00		18 000.00		18 000.00	
Manifestations régionales	1 290.00		5 000.00		4 500.00		6 000.00	
Echecs pour jeunes filles	47 468.04		40 000.00		30 000.00		35 000.00	
Formation, entraînements relèvé	-11 754.25							
dont participation joueurs		13 563.25		10 000.00		10 000.00		
Fondation Echecs pour la jeunesse	5 500.00		4 000.00		7 000.00		7 000.00	
Indemnisation travail			1 000.00		1 000.00		1 000.00	
Frais								
Relève	88 660.51	13 563.25	105 000.00	10 000.00	105 500.00	10 000.00	142 000.00	
A.5 FORMATION								
Formation entraîneurs	5639.02		10000.00		20000.00		30500.00	
Formation directeurs de tournoi	935.40		3000.00		3000.00		1000.00	
Poste formation honoraires					42000.00		45 500.00	
Poste formation frais	459.00				6000.00		3 000.00	
Poste formation assurances					4160.00		6 000.00	
Poste formation cotisations AVS					3640.00		3 640.00	
Formation	7233.42		13 000.00		78800.00		89 640.00	



	Comptes 2015		Budget 2015 (corrige)		Budget 2016 (corrige)		Budget 2017	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
B INFORMATION ET COMMUNICATION								
B.1 RESSORT								
Indemnisation travail	4 050.00		3 050.00		3 050.00		4 050.00	
Frais	212.80		500.00		500.00		500.00	
	4 262.80		3 550.00		3 550.00		4 550.00	
Information et Communication								
B.2 ORGANE OFFICIEL (RSE)								
Honoraires	33 342.00		33 000.00		33 000.00		25 000.00	
Frais	591.60		1 000.00		1 000.00		1 000.00	
Abonnements individuels		1 495.00		3 000.00		2 050.00		1 000.00
Announces	1 392.00	14 443.10	2 000.00	16 000.00	1 500.00	13 000.00	1 000.00	11 000.00
Frais composition	30 352.00		27 000.00		31 000.00		22 000.00	
Impression	39 215.45		39 000.00		40 000.00		29 000.00	
Frais de port	23 695.85		18 000.00		18 000.00		13 500.00	
	128 588.90	15 938.10	120 000.00	19 000.00	124 500.00	15 050.00	91 500.00	12 000.00
Organe officiel (RSE)								
B.3 Homepage								
Announces	3 057.29		3 000.00		3 000.00		3 200.00	
Hébergement site	1 908.00	500.00	1 000.00	500.00	16 000.00	500.00	1 000.00	500.00
Frais	10 750.00		9 800.00		4 800.00		11 800.00	
Honoraires/Indemnisation travail	5 292.00		15 000.00		1 000.00		15 000.00	
Projets								
	21 007.29	500.00	28 800.00	500.00	24 800.00	500.00	31 000.00	500.00
Homepage								
C ADMINISTRATION & FINANCES								
Assemblée de délégués	5 842.50		6 500.00		7 000.00		5 500.00	
Présidence, indemnisation travail	650.00						1 200.00	
CC frais	4 143.15		5 000.00		4 000.00		4 000.00	
A+F indemnisation travail	13 155.00		13 700.00		13 700.00		13 700.00	
A+F infrastructure	8 087.60		7 200.00		7 500.00		8 100.00	
Assurances sociales	7 487.90		7 000.00		6 500.00		8 000.00	
Frais d'ordinateur	1 032.40		2 000.00		1 000.00		1 000.00	
Matériel de bureau	1 310.70		2 000.00		2 000.00		1 800.00	
Frais de port, téléphones	2 365.25		2 500.00		2 100.00		2 500.00	
	44 084.50		45 900.00		43 800.00		46 300.00	
Administration und Finanzen								



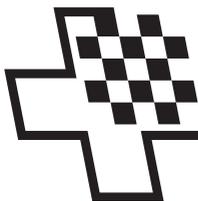
	Comptes 2015		Budget 2015 (corrigé)		Budget 2016 (corrigé)		Budget 2017	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D SECRETARIAT CENTRAL								
Salaires incl. assurances sociales	44 772.00		53 000.00		46 000.00		55 500.00	
part infrastructures et frais	6 941.20		7 000.00		6 000.00		4 500.00	
participation 2ème pilier	5 949.20				7 000.00			
Secrétariat central, loyer et charges							20 000.00	
Secrétariat central, infrastructure							2 400.00	
Secretariat Central	57 662.40		60 000.00		59 000.00		82 400.00	
E DIVERS								
Achat/Vente matériel	2 295.40	2 401.70	4 000.00	4 000.00	3 000.00	2 000.00	2 500.00	2 000.00
Gestion du patrimoine								
Revenus		7.80		500.00				
Frais bancaires, intérêts négatifs	829.06	30.78	700.00	200.00	700.00		900.00	
Pertes sur débiteurs	10 015.00		2 500.00		3 500.00		3 000.00	
Relation externes								
FIDE/ECU cotisations et frais	8 636.62	3 800.00	13 000.00	4 000.00	11 000.00	3 000.00	10 000.00	3 500.00
FIDE/ECU frais délégation	451.00				600.00		600.00	
Cotisations	533.68		500.00		500.00		500.00	
Ind. Travail responsable résultats FIDE	500.00		1 000.00		1 000.00		500.00	
Liste de classement, coûts	5 278.90		1 000.00		5 000.00		5 000.00	
Amortisations matériel de jeu					1 000.00		1 000.00	
Divers					500.00			
Montant à disposition du CC			5 000.00		3 700.00		3 700.00	
Impôts			300.00		300.00		300.00	
Dépenses extraordinaires								
Recettes extraordinaires								
Diverses	28 539.66	6 240.28	28 000.00	8 700.00	30 800.00	5 000.00	28 000.00	5 500.00



	Comptes 2015		Budget 2015 (corrigé)		Budget 2016 (corrigé)		Budget 2017	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
F COTISATIONS								
Sections		375 987.00		385 000.00		478 000.00		498 000.00
Membres individuels		7 554.00		12 000.00		16 200.00		12 000.00
Liste de classement, recettes		23 415.00		29 000.00		27 000.00		23 000.00
Participation Swiss Olympic		28 000.00		27 000.00		28 000.00		28 000.00
Donateurs								
Sponsors		5 739.15						10 500.00
Participation Fondation Jeunesse Echecs								10 000.00
Cotisations		440 695.15		453 000.00		549 200.00		581 500.00



	Comptes 2015		Budget 2015 (corrigé)		Budget 2016 (corrigé)		Budget 2017	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
RECAPITULATION								
A	292 552.77	98 358.25	311 750.00	100 000.00	380 300.00	97 000.00	396 590.00	84 000.00
A1 Manifestations nationales	70 505.10	84 795.00	66 950.00	90 000.00	45 350.00	87 000.00	37 950.00	84 000.00
A2 Marketing	2 414.01		11 650.00		11 650.00		9 000.00	
A3 Cadres	123 739.73		115 150.00		116 000.00		118 000.00	
A4 Relève	88 660.51	13 563.25	105 000.00	10 000.00	105 500.00	10 000.00	142 000.00	
A5 Formation	7 233.42		13 000.00		13 000.00		89 640.00	
B	153 858.99	16 438.10	152 350.00	19 500.00	152 850.00	15 550.00	127 050.00	12 500.00
B1 Ressort	4 262.80		3 550.00		3 550.00		4 550.00	
B2 Organe officiel (RSE)	128 588.90	15 938.10	120 000.00	19 000.00	124 500.00	15 050.00	91 500.00	12 000.00
B3 Homepage	21 007.29	500.00	28 800.00	500.00	24 800.00	500.00	31 000.00	500.00
C	44 084.50		45 900.00		43 800.00		46 300.00	
C Administration et Finances	57 662.40		60 000.00		59 000.00		82 400.00	
D Secrétariat Central	28 539.66	6 240.28	28 000.00	8 700.00	30 800.00	5 000.00	28 000.00	5 500.00
E Divers		440 695.15		453 000.00		549 200.00		581 500.00
F Cotisations								
G								
G Bénéfice		14 966.54		16 800.00			3 160.00	
Excédent de dépenses								
Récapitulation	576 695.32	576 695.32	598 000.00	598 000.00	666 750.00	666 750.00	683 500.00	683 500.00



MOTIONS DU CC EN VUE DE LA MODIFICATION DES ARTICLES 11 ET 49 DES

STATUTS

Il est demandé à l'Assemblée des délégués de modifier l'article 49 des statuts sur les cotisations, afin d'y mentionner la nouvelle taxe de licence et le nouveau délai d'inscription des membres à fin janvier. De plus, la fixation d'une réduction de cotisation pour les membres d'une même famille doit être de la compétence du CC.

Les modifications proposées constituent la suite logique de la taxe de licence nouvellement introduite. Le délai pour l'inscription des membres doit être fixé à fin janvier au plus tard, afin que la licence soit valable pour une année civile.

Une réduction de la cotisation de exactement 50% pour les membres d'une même famille ne correspond pas aux économies réalisées en évitant l'envoi d'une Revue suisse des échecs. Un changement dans ce sens a été réalisé au niveau des cotisations en vigueur, approuvées lors de l'Assemblée de délégués de l'an dernier.

Article 11 (Modifications en italique et soulignées, passages supprimés biffés)

11 Les sections sont tenues de communiquer:

(...)

- les arrivées et les départs au fur et à mesure qu'ils se produisent, au moyen de la formule officielle de mutation; cette formule doit être remplie complètement pour les nouveaux venus (*le CC décide la date de remise*)

Article 49 (Modifications en italique et soulignées, passages supprimés biffés)

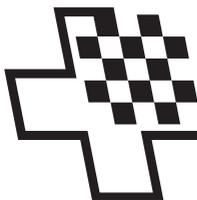
49 Les cotisations annuelles et les taxes de licence servent à atteindre les buts de la Fédération. Elles sont fixées chaque année par l'AD.

Le CC peut décider de conditions particulières pour la cotisation des jeunes gens de moins de 20 ans, ainsi que pour celle des membres d'une même famille.

Les cotisations annuelles font l'objet d'une facture établie ~~par le caissier central~~ sur la base des listes de l'année précédente, mises à jour selon les dernières formules de mutation. Elles sont à payer jusqu'à fin avril. Dès ~~mais~~ la remise des mutations, le caissier central établit des factures les factures sont établies au fur et à mesure des admissions. Les sections et les membres individuels en retard dans le paiement de leurs cotisations seront privés du droit de vote à l'AD. Un membre de plusieurs sections ne paie sa cotisation que par l'intermédiaire de l'une d'entre elles. Un membre annoncé après le 30 juin ne paie que la demi-cotisation annuelle, mais l'entier de sa taxe de licence. Les membres annoncés après le 15 novembre paient la cotisation et la taxe de licence de l'année suivante.

~~Si plusieurs membres d'une famille appartiennent à la même section, un seul d'entre eux paie la cotisation entière et les autres la demi-cotisation. Dans ce cas une seule Revue suisse des échecs sera distribuée par famille.~~

Les membres d'honneur de la FSE sont dispensés de toute cotisation.



MOTIONS DU CC: MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT DU CSE/CSG

MOTION 1

Explication

Nous voulons nous assurer que dans les Ligues fédérales du CSG également, chaque joueur soit membre de la FSE, ce qui n'apparaît pas dans le règlement.

En plus, le délai pour l'inscription est déplacé à un mois avant la première ronde.

Motion du CC

L'art. 37.2 du règlement du Championnat suisse par équipes (CSE) et du Championnat suisse par groupes (CSG) est complété ainsi:

(Modification en italique)

Art. 37 Obligation de remettre les listes des joueurs

¹ Chaque équipe des ligues nationales et des ligues fédérales communique sa liste des joueurs qui comporte 20 joueurs au maximum, à la direction du tournoi, en ligues nationales au plus tard jusqu'au 20 janvier de l'année de la saison, en les ligues fédérales *un mois* avant la première ronde.

^{1bis} Chaque joueur aligné doit être membre de la FSE.

² Tous les joueurs doivent être annoncés comme membre de la FSE. En ligues nationales et en ligues fédérales, il faut indiquer la catégorie déterminante de chaque joueur, soit a, b, c, d ou e, selon l'art. 9, al. 1.

MOTION 2

Explication

Nous voulons nous assurer que dans les Ligues fédérales du CSG également, un ordre des échiquiers fautif soit sanctionné de la même façon qu'en CSE. Cela n'apparaît que dans la version française du règlement, et non dans la version allemande.

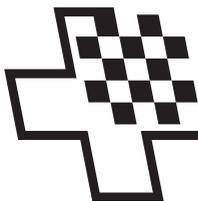
Motion du CC

L'article 25.1 de la version allemande du règlement du Championnat suisse par équipes (CSE) et du Championnat suisse par groupes (CSG) est complété ainsi:

(aucune modification dans la version française)

Art. 25 Matches contraires au règlement

¹ Une équipe perd les points d'équipe lorsqu'un joueur non qualifié prend part à un match ou que l'ordre des échiquiers en ligues nationales ou en ligues fédérales fixé par le règlement n'est pas respecté. Toutes les parties jouées régulièrement sont prises en compte pour les points individuels du classement.



Schachklub Bümpliz
3018 Bern

Antrag Zeitmodus

In der SMM wie in der SGM gibt es verschiedene Zeitmoden. So ist in den oberen Ligen folgender Modus:

Die Bedenkzeit beträgt in den oberen Ligen der SMM und in der Bundesliga: bei einem Zeitzuschlag von 30 Sekunden pro Zug von Partiebeginn an 40 Züge in 90 Minuten, gefolgt von 30 Minuten bei einem Zeitzuschlag von 30 Sekunden pro Zug für den Rest der Partie.

In den unteren Ligen ist der alte Zeitmodus von 2Std für 40 Züger und 1 Stunde für den Rest der Partie.

Da sich der Fischer Modus sehr bewährt hat und diese lästige Zeitnotphase in den oberen Ligen nicht mehr besteht, beantragen wir, dass für alle Ligen der gleiche Zeitmodus gilt. Somit würden auch die Diskussionen um Absatz 10 (Einschätzung der Partie) dahinfallen. Auch würde eine gewisse Unsicherheit bei Spielern, die 2. und 1. Liga spielen abgebaut.

Die Ausnahme würde nur Klubs betreffen, die unter der Woche SMM oder SGM spielen, da sie zu fest an den Öffnungszeiten der Restaurants gebunden sind, die sie auch einhalten müssen.

Besten Dank

Kurt Flükiger, Präsident SK Bümpliz

Le Cercle

Cercle d'échecs et d'art valaisan

Président. Alex Günsberg, Le Sergnou 84, 1978 Lens, 079 353 09 00, info@alpesa.ch

M. Peter Wyss, président
Fédération suisse d'échecs
Araschgerstrasse 43
7000 Chur

Sion, le 10 mars 2016/FSE 10.3.16ag F

Demande à l'AG des délégués de la FSE de modifier le règlement de tournoi CSE et CSG

Chers collègues délégués,

Nous demandons de réduire l'art. 9 du règlement de tournoi CSE et CSG à la seule phrase:

« Dans les ligues nationales et ligues fédérales, seuls les joueurs figurant sur la liste des joueurs peuvent être alignés. »

Motifs :

La FSE, contrairement à d'autres fédérations sportives suisses, a perdu les derniers 20 ans la moitié de ses membres, en passant à un minimum absolu de 6.500! Si cette tendance continue, notre fédération n'existera bientôt plus et les activités échiquéennes en Suisse se limiteront à quelques manifestations ponctuelles. Une fédération nationale sportive dans un pays d'une population croissante a besoin d'un afflué permanent de membres. Sinon, la fédération n'est pas saine. Des excuses telles que la concurrence par Internet ou d'autres activités, en particulier des jeunes, ne sont pas recevables. Chaque sport a de la concurrence et se doit de réagir aux conditions changeantes. Nous devons impérativement augmenter l'attractivité des échecs en Suisse, afin d'augmenter le nombre de joueurs, la présence médiatique et les revenus par le sponsoring. Sinon, la fédération devra toujours augmenter les cotisations et réduire les dépens, ce qui ne fait qu'accélérer la descente à l'enfer. La FSE en est le meilleur exemple. Il faut agir maintenant, aussi en permettant à nos clubs de faire jouer les meilleurs Grands Maitres étrangers dans nos plus hautes ligues, comme c'est le cas en Allemagne, France et Angleterre. Nous ne pouvons plus renoncer à la publicité et à l'attirance que les grands joueurs nous amènent. Imaginez le FC Barcelone sans Messi, Suarez et Neymar, le FC Bayern sans Ribéry, Robben et Alonso, le Real sans Ronaldo, Bale et Kroos. Les stades seraient vides, et ceci même dans un sport de masse comme le foot! Quelle station de télé payerait encore des millions pour la transmission des matchs? Quel journal écrit

sur une équipe suisse en ligue nationale A d'une moyenne Elo de 2300? Dans la NZZ ou le Temps, nous lisons sur Carlsen, Anand, Caruana, Nakamura et toujours sur Kasparov et Karpov, sur les suisses Pelletier et Milov uniquement s'ils battent le champion du monde ou remportent un grand tournoi international. Il est louable que Morozevich, Najditch et Wojtkevich participent aux Open de Zurich, Bâle et Bienne, mais ce serait encore beaucoup mieux si nous pouvions les admirer dans nos clubs, grâce à la participation dans nos équipes. Ne pensez-vous pas que beaucoup de gens préféreraient alors passer une soirée dans un club au lieu de jouer sur Internet? Nos jeunes talents pourraient profiter d'un super entraînement et faire des normes. Combien d'ados seraient tentés par les échecs, grâce à la fascination qu'amène un Spyridon Skembris? A l'époque, je ne suis allé au club de Bâle et ne suis devenu vice-président, parce qu'il y avait les Grands Maîtres étrangers Nemet, Cvitan et Maric. Nous trouverons beaucoup plus de membres et sponsors grâce à eux, expérience faite. Après le match en 1ère ligue régionale du CSG de la saison passée Valais 3 - Nyon 2, qui a vu la participation de 5 GM, 1 IM et 2 FM, tous sauf 1 étrangers domiciliés à l'étranger, notre club a reçu 20 nouveaux membres et un sponsor nous a versé 30.000 Francs! Dans les ligues fédérales et nationales, ceci n'aurait pas été possible, à cause de l'art. 9 du règlement! Ne dites pas que seuls les clubs riches urbains pourraient payer des Grands-Maîtres étrangers. En suisse romande, selon mes informations, à part du club de Genève, les clubs d'Echallens, Payerne, Nyon et notre nouveau Cercle d'échecs et d'art valaisan avaient la plus grande augmentation de membres et revenus, impensable sans amener des Grands Maîtres étrangers. Ne dites pas non plus que des clubs riches pourraient acheter le championnat. Sans argent, on ne fait plus rien, dans aucun sport! Tous nos clubs ont besoin des moyens financiers et des sponsors. C'est ce que nous voulons procurer à vous tous, par l'augmentation de l'attractivité du sport d'échecs en Suisse. Il faut permettre aux meilleures Grands Maîtres allemands et russes de jouer dans vos clubs et vos équipes! Savez-vous combien d'argent et possibilités vous ratez par l'art. 9 du règlement? Les échecs n'ont jamais été un sport national et ne le sont certainement pas aujourd'hui. Le meilleur allemand joue pour l'Azerbaïdjan, le meilleur américain est d'origine japonaise et notre propre No 1 vient de Russie. En érigeant des frontières aux échecs, nous ne faisons qu'à nuire à nous-mêmes!

Pour ces motifs, je vous prie d'accepter la présente demande. Nous ne la posons pas dans notre intérêt particulier. Notre équipe a raté la promotion en ligue fédérale et pourra continuer à faire jouer autant de Grands Maîtres étrangers que nous voulons et à attirer des nouveaux membres et des sponsors. Nous ne voulons que renforcer les échecs en Suisse, nos clubs et notre fédération!

Cordialement

Alex Günsberg, président
LE CERCLE D'ECHECS ET D'ART VALAISAN



www.echecs-payerne.com
David Monnier
davidmonnier@tchiboo.net
026/660'26'11

Payerne, le 18 avril 2016

Comité central de la FSE
à l'att. de M. P. A. Wyss

Dépôt d'une motion à la prochaine Assemblée des délégués demandant la modification des articles 18 al. 3 et 20 al. 2 du Règlement du 17 juin 2006 pour le championnat suisse par équipes et le championnat suisse par groupes

Monsieur le Président,

Par la présente, le Club de Payerne souhaite déposer une motion à la prochaine Assemblée des délégués demandant la modification de deux articles du Règlement du 17 juin 2006 pour le championnat suisse par équipes et le championnat suisse par groupes, soit l'article 18 al. 3, relatif à l'attribution des échiquiers et l'article 20 al. 2, relatif au remplacement de joueur après le début du match.

En effet, l'ordre des échiquiers alignés lors d'une rencontre est réglementé dans les ligues fédérales et nationales, alors qu'il est laissé totalement libre dans toutes les autres ligues, ce qui donne lieu parfois à des agissements qui ne sont plus acceptables. Par exemple, il n'est pas normal qu'une équipe puisse aligner son joueur le moins fort à l'échiquier No 1 et derrière des joueurs avec un classement supérieur de plus de 300 points ELO, tel que cela s'est produit le 27 juin 2015 lors d'une rencontre de 2ème ligue à Payerne. A cette occasion, les classements ELO des joueurs alignés étaient les suivants : échiquier 1) 2237 contre 1698 2) 1944 contre 2040 3) 1803 contre 2005 4) 1911 contre 1924 5) 1894 contre 1765 et 6) 1805 contre 1855. Bien que la moyenne ELO de l'équipe de Payerne était supérieure à celle de son adversaire, les joueurs de Payerne avaient un classement inférieur sur 4 échiquiers, mais un avantage de plus de 500 points à l'échiquier No 1 !

A l'avenir, ce genre de situation ne doit plus être toléré. Outre le fait que des parties où le niveau diffère trop entre deux adversaires ne sont pas intéressantes, le résultat d'une rencontre peut être faussé et avantager une équipe au comportement peu sportif et peu respectueux de l'adversaire. Par conséquent, l'attribution des échiquiers dans lequel les joueurs sont alignés ne doit plus être libre, comme c'est le cas actuellement:

Texte actuel (art. 18, al. 3)

Au sein d'une équipe d'une autre ligue, l'ordre des échiquiers dans lequel les joueurs sont alignés est libre.

Dès lors, nous proposons le texte suivant (repris en partie de l'article 14 du Règlement pour le championnat suisse juniors par équipes):

Texte nouveau (art. 18, al. 3)

Au sein d'une équipe d'une autre ligue, la formation de l'équipe n'est pas libre mais doit correspondre à la force approximative des joueurs. Dès lors, aucun joueur ne peut être aligné devant un coéquipier ayant un ELO supérieur de plus de 100 points. Les joueurs sans points ELO sont placés obligatoirement en fin de liste. La liste de classement la plus récente publiée sur le site de la FSE au moins deux semaines avant le jour de jeu sert de base.

Si une réclamation concernant la formation d'une équipe est faite par le capitaine adverse avant le début des parties et que cette réclamation s'avère justifiée, tous les joueurs de l'équipe fautive doivent disputer la rencontre dans l'ordre strict des points ELO.

Si une réclamation concernant la formation d'une équipe est faite par le capitaine adverse auprès de la Fédération (direction du tournoi) dans les 24 heures qui suivent le début de la rencontre et que cette réclamation s'avère justifiée, l'équipe fautive perd les points d'équipe de chaque partie dans laquelle un joueur n'a pas joué à sa place.

Dans cette logique, il convient d'adapter l'article 20, al. 2.

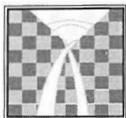
Texte actuel (art. 20, al. 2),

Dans les autres ligues, un joueur manquant ou un échiquier vide peut être remplacé dans le délai de 30 minutes à compter du début du match, le remplaçant prenant en charge le temps de réflexion écoulé.

Texte nouveau (art. 20, al. 2),

Dans les autres ligues, un joueur manquant ou un échiquier vide peut, dans les limites de l'article 18, al. 3, être remplacé dans le délai de 30 minutes à compter du début du match, le remplaçant prenant en charge le temps de réflexion écoulé.

Vous remerciant par avance de la bonne suite que vous donnerez à notre requête, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations les meilleures.



Sekretär
Giovanni Laube
Via Piazzora 5
CH-6710 Biasca

Herr
Peter A. Wyss
Zentralpräsident des Schweizer Schachbund
c/o Maurice Gisler, Geschäftsführer
Chemin de Pégran 18
CH-1588 Cudren

Biasca, 8. April 2016

**Antrag zuhanden der Delegiertenversammlung vom 18 Juni 2016
Änderung bzw. Änderungen Art. 1 Verbandschiedsgericht**

Sehr geehrter Herr Zentralpräsident,
Sehr geehrte Ehrenmitglieder und Delegierte,

Das Verbandschiedsgericht (VSG) besteht heute aus, 6 Mitglieder aus der deutschsprachigen Schweiz, 2 Mitglieder aus der französischsprachigen Schweiz und 0 Mitglieder aus der italienischsprachigen Schweiz.

Die gültige Geschäftsordnung des VSG berücksichtigt zu wenig die verschiedenen Sprachregionen der Schweiz.

Jeder Spieler bzw. jede Sektion hat das Recht einen Rekurs an den VSG in einer der Amtssprachen Deutsch, Französisch und Italienisch einzureichen. Jede Gegenpartei hat wiederum auch das Recht in einer der Amtssprachen Deutsch, Französisch und Italienisch dazu Stellung zu nehmen.

Wenn die Dreierbesetzung des VSG, die im Einzelfall entscheidet, nur aus Mitglieder einer Landessprache besteht (z.B. drei Tessiner oder drei Romand) wird unweigerlich für die anderssprachige Partei einen Nachteil entstehen, weil die Gefahr falsch- bzw. missverstanden zu werden sehr gross ist.

Zudem liegen die Unterschiede zwischen den Sprachregionen nicht nur in der Sprache sondern auch in der Art und Weisen wie man kommuniziert und Argumentiert. Der unterschiedliche „Stil“ kann zu weitere Missverständnisse führen. Die Übersetzungen der FIDE-Regeln und der SSB-Reglemente in den verschiedenen Sprachen stimmen manchmal nicht 100% überein und/oder werden in den verschiedenen Sprachregionen anders interpretiert.

Wir beantragen daher folgende Änderungen bzw. Ergänzungen zum 1. Art. des Verbandschiedsgerichtes.

Bestehendes Reglement	Änderungen und Ergänzungen (in grau)
1. Das Verbandschiedsgericht besteht aus einem Juristen als Präsidenten und 5 bis 8 weiteren Mitgliedern. Es entscheidet im Einzelfall in Dreierbesetzung....	1. Das Verbandschiedsgericht besteht aus einem Juristen als Präsidenten und 5 bis 10 weiteren Mitgliedern. Soweit möglich, müssen die wichtigsten Sprachregionen (deutsch-, französisch- und italienischsprachige Schweiz) mit einem oder mehr Mitglieder im VSG vertreten sein. Es entscheidet im Einzelfall in Dreierbesetzung. Im Falle von Streitfällen zwischen Parteien aus verschiedenen Sprachregionen, muss die Dreierbesetzung aus Mitglieder verschiedener Sprachregionen zusammengesetzt sein bzw. soweit möglich aus Mitglieder der Sprachregionen der zwei streitenden Parteien.
1. Le Tribunal arbitral se compose d'un juriste, fonctionnant comme président et de 5 à 8 autres membres. Pour le jugement de chaque cas particulier, le Tribunal est composé de 3 membres...	1. Le Tribunal arbitral se compose d'un juriste, fonctionnant comme président et de 5 à 10 autres membres. Dans la mesure du possible, les principales régions linguistiques (suisse allemande, française et italienne) doivent être représenté avec un ou plusieurs membres au tribunal arbitral. Pour le jugement de chaque cas particulier, le Tribunal est composé de 3 membres. En cas de litige entre les parties de différentes régions linguistiques, le tribunal doit être composé de membres des différentes régions linguistiques, respectivement dans la mesure du possible, de membres des mêmes régions linguistiques des deux parties litigante.
1. Il tribunale arbitrale è composto da un giurista che copre la funzione di presidente e da 5 a 8 altri membri. Per il giudizio di ciascun singolo caso, il tribunale si compone di 3 membri....	1. Il tribunale arbitrale è composto da un giurista che copre la funzione di presidente e da 5 a 10 altri membri. Per quanto possibile, le principali regioni linguistiche (svizzera tedesca, francese e italiana) devono essere rappresentate con uno o più membri nel tribunale arbitrale. Per il giudizio di ciascun singolo caso, il tribunale si compone di 3 membri. In caso di lite tra parti provenienti da regioni linguistiche diverse, il tribunale dovrà essere composto di membri di diverse regioni linguistiche rispettivamente, per quanto possibile, di membri delle stesse regioni linguistiche delle due parti litiganti.

Dieser Antrag wird vom Tessiner Schachverband unterstützt.

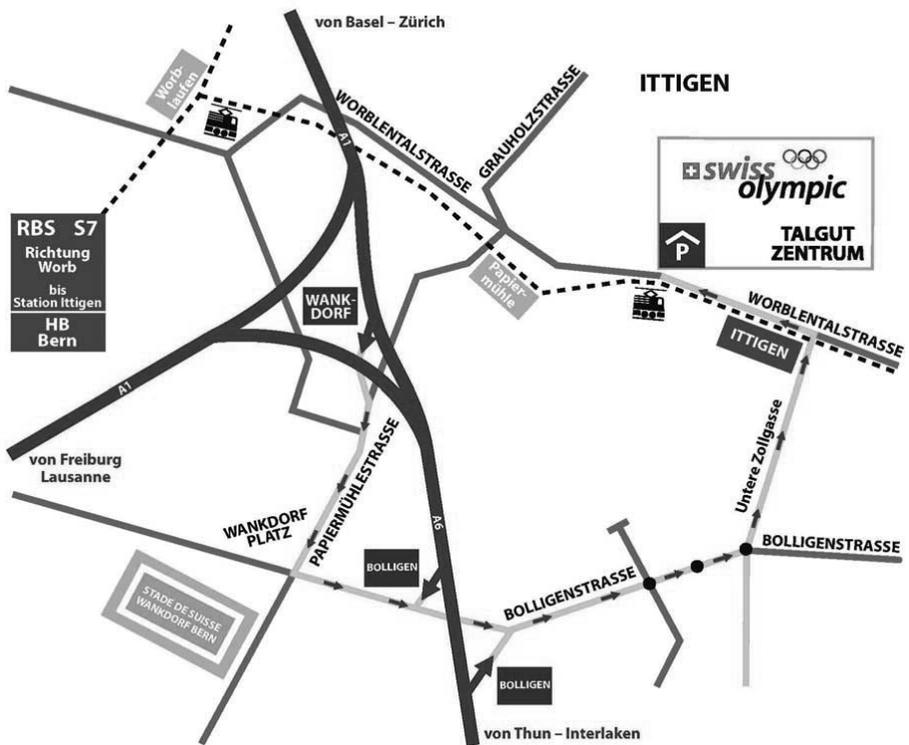
Mit freundlichen Grüssen

Dario Cittadini

L'Assemblée des délégués de la FSE aura lieu le samedi, **18 juin 2016, à 14 heures** à la **Maison des sports** à Ittigen près de Berne.

De **13.15 à 13.45 heures**, le CC invite les délégués à un **apéro**. Le même temps il y aura les « portes ouvertes » de l'office du siège de la FSE dans la même maison. Nous nous réjouissons d'ores et déjà de pouvoir discuter avec vous.

Maison des sports (Haus des Sports), Talgut-Zentrum 27, 3063 Ittigen près de Berne.
Avec les transports publics: prenez à la gare de Berne la RBS, voie 23 ou 24 direction Worb Dorf jusqu'à Ittigen, passez la passerelle et suivez les médailles olympics jusqu'à la Maison des sports.



**Druck
moot**

die Ökodruckerei
Druckform, Marcel Spinnler
Gartenstrasse 10, 3125 Toffen
031 819 90 20, info@druckform.ch
www.Leidenschaft.ch